



Paris, le 20 mars 2013

CEREMA : comité de suivi du 18 mars 2013

Cette cinquième réunion du comité de suivi est la première d'un nouveau cycle (après la finalisation du projet de loi).

Nouveau cycle et nouveau format puisque, s'agissant d'examiner les modalités de mise en œuvre, ce n'est plus sous l'égide des deux cabinets que se poursuivent ces travaux, mais sous celle de l'administration.

Ceci n'empêchera pour autant pas Force ouvrière de remonter au créneau auprès des cabinets ministériels si l'administration s'affranchissait des dispositions du protocole du 12 décembre 2012.

Si FO a signé ce protocole (après que la décision « politique » de cette création ait été prise), c'est au regard des engagements que nous avons pu y faire inscrire.

Et si nous avons pu dès lors intégrer le Comité de suivi, ce n'est pas pour y laisser l'administration bafouer ces engagements ... comme ce fut le cas, de la part de ses signataires, dans le cadre de l'Épisation sui généré des Services de navigation...

Et force est de constater que là encore, comme on peut le voir, sans la présence de FO au comité de suivi, le processus de pré-positionnement du CEREMA - deuxième point de cette réunion - n'eût été qu'un inapproprié copié-collé du processus mis en œuvre à VNF...

Mais nous commencerons par le premier point examiné :

POINT 1. : Plan de travail de la préfiguration :

Ce sujet, dont l'examen avait été inscrit à l'ordre du jour dès la première réunion, n'avait pu être examiné compte tenu de la contrainte de calendrier pour finaliser l'avant-projet de loi.

Trois mois plus tard, force est de constater que ce [plan de travail](#) a, lui aussi, pris du retard...

Sur cette question du calendrier, le projet de loi de décentralisation, au sein duquel le projet de loi CEREMA doit être inséré, est à ce stade au Conseil d'État. L'objectif poursuivi est de procéder par amendement du gouvernement avant première lecture au Parlement en juillet.

FO n'a pas manqué de rappeler les doutes que nous avons toujours émis sur le respect du calendrier, le projet de loi de décentralisation promettant par ailleurs des débats nourris (cf. à cet égard la [news letter FO des DDI](#) d'hier)...

La perspective de la mise en route du processus de pré-positionnement au 1^{er} trimestre 2013 (bien entamé en ce 18 mars) a conduit à présenter rapidement ce plan de travail avant de passer au point suivant. FO n'a pas manqué pour autant de demander une réelle association et information du personnel et de l'encadrement sur les travaux thématiques en cours, conditionnant l'avenir de leurs missions.

POINT 2. : Processus de pré-positionnement :

Les postes de catégorie A doivent être présentés le 5 avril et ceux de catégorie B le 10 avril.

Il était donc grand temps que l'administration nous présente son projet de circulaire de pré-positionnement ... d'autant qu'elle avait oublié les particularités de ce regroupement de onze services.

Et notamment le fait que cette unification conduit à la création d'un douzième service : le siège !

On notera à ce stade que cette problématique n'aurait pas été rencontrée à cette échelle dans le cas où le CEREMA aurait été bâti sous le statut d'un SCN...

Est-ce d'ailleurs vraiment un oubli ou bien l'administration avait-elle prévu de continuer à passer sous silence cette question, toujours est-il que sa création a déjà conduit à des recrutements non discutés, mais conduira également à des redéploiements géographiques (notamment pour la création du siège).

Même s'ils devaient être les seuls - ce qui reste cependant à vérifier, et donc à encadrer dans le cadre du processus -, ils seront pour le moins problématiques, et plus particulièrement pour ces redéploiements.

A cette question de fond, l'administration répond "à l'oral" très positivement.

Le « *N'ayez pas peur* » que nous avons connu dans le cadre des précédents processus de pré-positionnements (et notre expérience en la matière est longue, de la création des DIR à celle des DREAL, des DDI, des DEAL, des DIRM, etc..) nous a amené à demander à l'administration d'écrire ce monde des Bisounours qu'elle nous présente...

Et si, comme nous nous y attendions, elle s'y est refusée, elle s'est néanmoins engagée à revoir sa circulaire dans le sens exigé par FO.

Vous trouverez ci-joint de circulaire annoté de nos demandes de corrections.

Enfin, FO a interpellé l'administration quant au sort réservé à deux populations d'agents jusque là oubliés :

- les agents des CRIRC ayant vocation à rejoindre les DIR de zone... sauf à ce que l'Intérieur en décide autrement !
- les agents des PSI qui, s'ils ne sont pas affectés à temps plein sur les missions d'appui au CEREMA, risquent bien de se retrouver à la sortie victimes d'un sur-effectif engendré par le décroisement des effectifs censés intégrer le CEREMA...

POINT 3. : amendements au projet de loi :

Seules deux organisations avaient proposé des amendements au projet de loi lors de son examen lors du [Comité technique ministériel du 27 février dernier](#).

On se souviendra que ceux présentés en séance par FO - pour ce qui concerne le caractère "inhospitalier" de l'établissement et le partage de sa gouvernance - avaient été adoptés en séance.

Mais restaient ceux présentés par cette autre organisation avaient nécessité réexamen et réécriture.

FO a précisé que, bien que le CTM n'ait pas été formellement reconsulté sur ces améliorations à la marge, nous n'opposerions aucune objection à ce que ces amendements ainsi réécrits soient ainsi apportés au projet de loi (et sans fôtes d'ortographe cette fois-ci !).

